

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-005

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 489/COL
Situation : Cimetière BILLY
Unité : UNITE4 - Empl : 45

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame ZIHOUNE Chomchay domiciliée, 2 rue Louis Jouvét 28500 Vernouillet mandataire de Madame LEVERS Somchit née SIMMAVONG domiciliée, 2A Rue Edgar Degas logement 4 - 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 232/COL dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 16 mars 2021 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée. **La date d'échéance est le 15 mars 2036 pour une durée de quinze ans.**

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/209 du 22 décembre 2022

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 09 JAN, 2023

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire,

Mariam CISSÉ